



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1997/24  
15 janvier 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-neuvième session  
10-14 février 1997  
Point 13 de l'ordre du jour provisoire\*

COORDINATION ET INTÉGRATION DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX  
DE STATISTIQUES

Évaluation des activités des équipes spéciales  
interinstitutions créées par la Commission de  
statistique par rapport à leurs mandats

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

On trouvera dans le présent rapport une description de la genèse des mandats et des réalisations des équipes spéciales interinstitutions créées par la Commission de statistique au cours de la période 1993-1994.

---

\* E/CN.3/1997/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION . . . . .	1	3
I. GENÈSE DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS . . .	2 - 6	3
A. Création de six équipes spéciales . . . . .	2 - 3	3
B. Mandat des six premières équipes spéciales . . .	4	4
C. Création de deux autres équipes spéciales . . . .	5 - 6	5
II. PREMIÈRE ÉVALUATION DU RÔLE DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS . . . . .	7 - 9	5
III. RÉALISATION DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS .	10	7
IV. POINTS À EXAMINER . . . . .	11	25

## INTRODUCTION

1. À sa dix-huitième session (New York, 16-19 avril 1996), le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a décidé qu'une évaluation d'ensemble des résultats de l'initiative "Équipes spéciales", par rapport aux mandats des dites équipes, devait être établie pour la vingt-neuvième session de la Commission de statistique [E/CN.3/1997/19, par. 20 d)]. Pour établir le présent rapport, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a analysé tous les documents pertinents examinés par la Commission de statistique, son Groupe de travail ainsi que le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC). Le projet de rapport a ensuite été transmis aux organismes responsables des équipes spéciales pour observations et complément d'informations. Toutes les observations faites par ces organismes ont été incluses dans le présent rapport.

### I. GENÈSE DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS

#### A. Création de six équipes spéciales

2. À sa quinzième session (New York, 29 juin-1er juillet 1992), le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a défini six thèmes qui devraient faire l'objet d'un examen prioritaire. Il a noté que des équipes spéciales avaient déjà été constituées pour deux d'entre eux, a créé de nouvelles équipes pour les quatre autres et a désigné, avec l'accord des intéressés, les organismes qui seront chargés de convoquer ces équipes, à savoir :

<u>Équipe spéciale</u>	<u>Organisme responsable</u>
Système de comptabilité nationale <sup>a</sup>	Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (GTICN)
Statistiques de l'industrie et du bâtiment	Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)
Statistiques du commerce international <sup>a</sup>	Organisation mondiale du commerce [anciennement Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)]
Statistiques des finances	Fonds monétaire international (FMI)
Statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale	Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT)
Statistiques de l'environnement	Division de statistique du Secrétariat de l'ONU

---

<sup>a</sup> Mécanisme existant déjà.

3. À sa vingt-septième session (New York, 22 février-3 mars 1993), la Commission de statistique, sur recommandation du Groupe de travail, a souscrit pleinement à la création des six équipes spéciales susmentionnées<sup>1</sup>.

B. Mandat des six premières équipes spéciales

4. Le mandat des six équipes spéciales susmentionnées a été défini par le Groupe de travail comme suit<sup>2</sup> :

a) Déterminer les travaux effectués dans chaque domaine par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, du rassemblement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de la coopération technique, bien qu'il ait été reconnu que cette dernière se prêtait peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée;

b) Évaluer les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité;

c) Étudier comment pourrait être évaluée la qualité des statistiques figurant dans les produits des organisations et pousser cette évaluation aussi loin que possible;

d) Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité;

e) Prendre les mesures convenues pour améliorer les travaux dans l'ensemble du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination;

f) Faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les mesures prises, ainsi que sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe;

g) En application des recommandations du Groupe d'examen indépendant, étudier les moyens de réaliser les évaluations et les pousser aussi loin que possible;

h) Également en application des recommandations du Groupe d'examen indépendant, entreprendre les activités ci-après dans leurs domaines de compétence respectifs :

i) Sur la base du programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistique et de la documentation correspondante, faire un effort pour recenser les carences, lacunes et déséquilibres du programme actuellement mené. Ce faisant, il faudrait tenir compte des aspects budgétaires;

ii) Outre la poursuite des efforts tendant à réduire les délais qui s'écoulaient entre l'observation des faits et la diffusion de statistiques structurées et détaillées, envisager, pour certains sujets statistiques, de collecter et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

### C. Création de deux autres équipes spéciales

5. Conformément aux recommandations formulées par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC à sa vingt-neuvième session (Genève, 6-8 septembre 1993) et par son Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination à sa seizième session (Genève, 13-16 septembre 1993), la Commission de statistique a décidé, à sa session spéciale (New York, 11-15 avril 1994), de créer l'Équipe spéciale des statistiques des services et l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté.

6. Le mandat de l'Équipe spéciale de l'évaluation de la pauvreté a été défini comme suit :

a) Entreprendre une étude sur les méthodes utilisées actuellement pour évaluer la pauvreté en vue de déterminer les principaux concepts et approches, les sources de données et l'utilisation des indicateurs de pauvreté, ainsi que le degré de comparabilité des données;

b) Recenser les organismes internationaux qui s'occupent de la mise au point de données sur la pauvreté et étudier les moyens permettant de mieux coordonner leurs méthodes de collecte, d'analyse et de diffusion des données;

c) Élaborer un plan, le cas échéant, en vue de progresser sur la voie de la définition de normes internationales.

### II. PREMIÈRE ÉVALUATION DU RÔLE DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS

7. À sa vingt-septième session, le Sous-Comité des activités statistiques du CAC a procédé à un bilan des équipes spéciales (voir E/CN.3/1994/4, par. 17) et :

a) A convenu que les équipes spéciales constituaient une initiative importante propre à améliorer la coordination technique et le développement des statistiques qui avaient déjà donné des résultats positifs, bien que ces équipes se trouvent à des stades divers d'élaboration et d'avancement dans leurs travaux;

b) A estimé que les équipes spéciales ne devaient pas être considérées comme des organes permanents et que leur maintien serait fonction des besoins et résultats particuliers, et a demandé que chacune d'elles aborde cette question dans le cadre de ses propres objectifs et de la réalisation de ceux-ci;

c) A convenu que les équipes spéciales devaient aborder de manière souple et pragmatique la participation de représentants des pays à leurs travaux, estimant que cette participation ne serait peut-être pas nécessaire dans tous les cas. Cette intervention pourrait consister à fournir des compétences spécialisées ou à échanger des informations à l'appui du processus de décision interinstitutions;

d) A prié les équipes spéciales d'établir pour leurs activités des priorités et calendriers précis en tenant compte des priorités fixées par le

/...

Sous-Comité et les organes intergouvernementaux pertinents. Le Sous-Comité a estimé que les institutions participant à plus d'une équipe spéciale devraient également fixer des priorités concernant leur appui aux travaux des dites équipes; les organisations devraient continuer d'allouer les ressources nécessaires pour assurer l'efficacité des équipes spéciales;

e) A prié les équipes spéciales d'assurer une représentation régionale adéquate ou en tout cas de prendre pleinement en compte l'aspect régional des activités statistiques et de leur coordination;

f) A prié les équipes spéciales d'échanger toutes les informations relatives aux activités avec les organisations concernées. Il importait de chercher à améliorer les mécanismes propres à assurer une transmission rapide des informations, y compris les télécommunications modernes. En particulier, il a été suggéré d'appliquer à titre expérimental la méthode dite du "tableau d'affichage";

g) A accepté l'idée du partage des tâches, y compris le partage des dépenses, à titre volontaire, pour les activités menées par les équipes spéciales. La méthode précise devrait être élaborée dans le contexte de chaque équipe spéciale et des priorités, des ressources et des besoins d'ordre administratif et budgétaire de chaque organisation participante.

8. En ce qui concerne la création de nouvelles équipes spéciales, le Sous-Comité est convenu de ce qui suit :

a) Le nombre d'équipes spéciales devrait rester très limité et correspondre aux ressources pouvant leur être allouées; les équipes spéciales exigeaient d'importantes ressources et il était impératif de faire preuve de sélectivité lors de leur création dans des domaines prioritaires;

b) Il importait de prendre en considération tous les groupes de coordination existants et de faire appel à eux dans toute la mesure où ils pouvaient réaliser les objectifs fixés;

c) En créant de nouvelles équipes spéciales, il importait de réunir les conditions suivantes :

i) Le domaine considéré devait être prioritaire;

ii) Il importait de faire appel à un certain nombre d'organismes internationaux;

iii) L'existence d'un besoin ou problème précis devait être établie;

iv) Le mandat devait être établi au préalable.

9. Enfin, à sa dix-huitième session, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination est parvenu à la conclusion que l'Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale, avait rempli son mandat et a approuvé la recommandation du Sous-Comité des activités statistiques tendant à supprimer

l'Équipe spéciale en question. Le Groupe de travail a aussi approuvé la recommandation de l'Équipe spéciale d'évaluation de la pauvreté tendant à supprimer également cette équipe spéciale.

### III. RÉALISATIONS DES ÉQUIPES SPÉCIALES INTERINSTITUTIONS

10. On trouvera ci-après un examen des travaux accomplis par chacune des équipes spéciales :

a) Équipe spéciale des statistiques de l'industrie et du bâtiment

(Organisme responsable : OCDE)

<u>Mandat</u>	<u>Réalisations</u>
<p>1. Déterminer les travaux effectués dans le domaine par les organisations intéressées sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, du rassemblement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il soit reconnu que cette dernière se prête peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.</p>	<p>Une enquête sur les pratiques et les intentions des pays en ce qui concerne la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économiques (CITI, Rev.3) a été réalisée. Sur la base des conclusions de l'enquête, les options suivantes ont été proposées en vue d'une plus grande harmonisation de l'introduction et de l'utilisation des classifications économiques :</p> <p>a) aider les pays qui n'ont pas actuellement ou n'auront pas dans un avenir proche les moyens de réaliser un passage en vraie grandeur à la CITI, Rev.3; b) constituer : i) un groupe d'experts à temps plein qui pourraient être affectés dans les commissions régionales et dont les travaux seraient coordonnés par un expert à plein temps en poste à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU; ii) une banque de données sur les problèmes communs et leur solution; c) installer une ligne directe à la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le but n'étant pas tant de promouvoir l'adoption de principes et conventions communs que de répondre aux questions concernant des éléments à inclure ou à exclure de la CITI, Rev.3; d) distribuer à tous les pays intéressés un nombre suffisant d'exemplaires de la table de concordance trilatérale.</p>

/...

Mandat

2. Analyser les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en

3. Étudier comment on pourrait évaluer les bases de données gérées par les organisations internationales et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations, en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination.

Réalisations

priorité. Même si la collecte des données réalisée par les organisations internationales n'a pas donné lieu à des doubles emplois, la cohérence n'en est pas garantie pour autant, d'autant que ces organisations ont jusqu'à présent choisi la variante de la CITI qu'elles souhaitaient voir utiliser par leurs membres pour la notification des données. La situation actuelle traduit un manque de cohérence à plusieurs égards et risque d'empirer. Le champ d'action de l'Équipe spéciale a été étendu aux statistiques de production de biens qui sont habituellement classées dans les statistiques du bâtiment. À la suite d'une réunion d'experts tenue à New York en septembre 1995, les recommandations internationales concernant les statistiques du bâtiment et des travaux publics ont été révisées.

L'Équipe spéciale a demandé que l'OCDE mette au point, à titre expérimental, une matrice d'utilisation des données industrielles internationales dans

Mandat

Réalisations

6. Faire un rapport au Groupe de travail, à sa prochaine session, sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.

7. Sur la base du programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistique et de la documentation correspondante, faire un effort pour recenser les carences, les lacunes et les déséquilibres du programme actuel. Ce faisant, il faudrait tenir compte des questions budgétaires.

8. Outre la poursuite des efforts tendant à réduire les délais qui s'écoulaient entre l'observation des faits et la diffusion de statistiques structurées et détaillées, pour certains sujets statistiques, envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

b) Équipe spéciale des statistiques de l'environnement

(Organisme responsable : Division de statistique du Secrétariat de l'ONU)

1. Déterminer les travaux effectués dans le domaine par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de

laquelle les cases indiquent le degré d'utilisation de chaque variable des statistiques industrielles par différents types d'organismes gouvernementaux et internationaux à différentes fins. On pourrait demander à tous les membres de l'Équipe spéciale d'effectuer une étude identique.

L'Équipe spéciale présente périodiquement des rapports à la Commission de statistique et à son Groupe de travail.

Statistiques de l'environnement : plusieurs membres, notamment la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, l'OCDE, EUROSTAT, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de

### Mandat

l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il soit reconnu que cette dernière se prête peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

### Réalisations

la santé (OMS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et certaines commissions régionales, ont effectué des travaux sur les méthodes appliquées dans différents domaines et régions. Plusieurs membres, dont le PNUE, l'OCDE, EUROSTAT et certaines commissions régionales, ont recueilli des données. Plusieurs membres ont entrepris des activités de coopération technique.

#### Indicateurs de l'environnement :

plusieurs membres ont élaboré des cadres et des listes d'indicateurs. La Division de statistique du Secrétariat de l'ONU a élaboré une liste en collaboration avec le Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement. Cette liste a été approuvée par la Commission de statistique en vue de l'établissement, par la Division de statistique, d'une synthèse internationale à partir des données fournies par les services nationaux de statistique.

#### Comptabilité de l'environnement :

la Division de statistique a publié un manuel de comptabilité nationale portant sur la comptabilité économique et environnementale intégrée. D'autres membres, notamment la FAO, l'OMS, EUROSTAT, le PNUE, la Banque mondiale et certaines commissions régionales, ont effectué des travaux sur les méthodes appliquées dans des domaines particuliers de la comptabilité de l'environnement. Dans le domaine de la coopération technique, plusieurs membres ont entrepris des activités, notamment la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, le PNUE,

Mandat

2. Analyser les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.

3. Étudier comment on pourrait évaluer la qualité des statistiques figurant dans les produits et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

Réalisations

le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique pour l'Europe et la Banque mondiale.

Dans les domaines des statistiques de l'environnement et des indicateurs de l'environnement, les principales lacunes ont trait au manque de manuels pratiques qui contiendraient des définitions, des classifications et des tableaux clairs pouvant être utilisés aux niveaux international, régional et national. La mise au point d'indicateurs par les organisations internationales donne lieu à des doubles emplois. En outre, il n'existe pas de statistiques ni d'indicateurs de l'environnement pouvant faire l'objet de comparaisons au niveau international.

Dans le domaine de la comptabilité de l'environnement, on n'est toujours pas parvenu à un consensus concernant toute une série de concepts et de questions liées aux méthodes, notamment en matière d'évaluation. Le Groupe de Londres a été créé pour résoudre ces problèmes. Cependant, ce groupe ne comprend que des pays industrialisés et certaines organisations. En matière de coopération technique, il existe des cas de double emploi : par exemple, dans certains pays, différentes organisations proposent différentes approches à différentes institutions nationales en même temps. Étant donné que ce type d'activité n'est qu'à ses débuts, les doubles emplois paraissent inévitables pour le moment.

Mandat

Réalisations

4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination.

6. Faire rapport au Groupe de travail, à sa prochaine session, sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe.

7. Sur la base du programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistique et de la documentation correspondante, faire un effort pour recenser les carences, lacunes et déséquilibres du programme actuel. Ce faisant, il faudrait tenir compte des questions budgétaires.

8. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les délais qui s'écoulent entre l'observation des faits et la diffusion de statistiques structurées et détaillées, pour certains sujets statistiques,

L'Équipe spéciale n'a pu, à ce jour, convenir d'un programme de travail coordonné mais seulement d'une présentation commune des activités, et ce, du fait des différents mandats des organes directeurs respectifs des membres des équipes spéciales. La proportion des membres de l'Équipe spéciale qui ont répondu aux questions relatives à une action coordonnée (lacunes, stratégies, objectifs et repères) était faible. En outre, la plupart des membres de l'Équipe spéciale ont estimé qu'une deuxième réunion n'était pas nécessaire à ce stade.

L'Équipe spéciale fait périodiquement rapport à la Commission de statistique et à son Groupe de travail.

Le Groupe de Londres (comptabilité de l'environnement) et le Groupe de travail intergouvernemental sur l'amélioration des statistiques de l'environnement (statistiques et indicateurs de l'environnement) étudient les questions liées aux méthodes et aux programmes relatifs aux statistiques de l'environnement et à la comptabilité de l'environnement.

Comme l'a décidé la Commission de statistique, la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU établira pour la première fois un recueil d'indicateurs de l'environnement émanant des services

Mandat

envisager la possibilité de recueillir et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

Réalisations

nationaux de statistique. Il n'est pas envisagé de procéder à une compilation globale internationale de la comptabilité de l'environnement. La Division de statistique envisage d'évaluer les projets nationaux.

c) Équipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international

(Organisme responsable : OMC)

1. Déterminer les travaux effectués par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes, ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de la coopération technique, bien que l'on reconnaisse que cette dernière se prête peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

La révision des concepts et définitions du commerce international a été entreprise et la Commission est saisie du rapport final pour approbation. Des estimations et ajustements à apporter aux données publiées ont été mis au point pour assurer la conformité avec les concepts et définitions du commerce international. Les organisations internationales s'échangent actuellement des estimations relatives aux statistiques commerciales de façon régulière. S'agissant des ajustements, la Commission de statistique a accepté, conformément à une recommandation de l'Équipe spéciale, de cesser les travaux autres que ceux portant sur les ajustements concernant le rapport franco à bord/coût, assurance, fret et les régimes commerciaux, en raison de la complexité de la mise au point d'ajustements par pays au niveau détaillé des produits. Des améliorations majeures ont été apportées à la base de données relatives au commerce des produits de base (COMTRADE), grâce à une démarche plus structurée pour les procédures de suivi et une meilleure coordination de l'échange des données collectées par les organisations internationales pour leurs propres besoins.

Mandat

Réalisations

Des données commerciales correspondant à 76 combinaisons pays/période ont été intégrées dans COMTRADE pour couvrir les années antérieures pour lesquelles on ne disposait pas de données, à partir des contributions reçues des organisations participant aux travaux de l'Équipe spéciale.

La Division de statistique a davantage utilisé dans ses publications les données commerciales du FMI en ce qui concerne le total des importations et des exportations et les indices de valeur et de prix unitaires et de volume.

Des recherches ont été effectuées sur l'utilisation de données d'EUROSTAT dans COMTRADE et sur l'utilisation des données de COMTRADE par l'OCDE.

La proposition de la Division de statistique de convertir les données fondées sur le SH 92 et le SH 96 en données fondées sur le SH 88 a été retenue.

Un rapport a été établi sur l'utilisation de codes SH spéciaux pour des motifs de confidentialité et de sécurité.

Il a été convenu de ne pas procéder à une révision formelle de la CTCI/Rev.3 afin de maintenir la conformité de la CTCI avec le SH, mais de diffuser des tableaux de concordance.

Un rapport a été établi par la CNUCED sur un système de déflateurs commerciaux à partir de données détaillées sur les échanges bilatéraux de marchandises.

Mandat

2. Analyser les problèmes, les cas de double emploi, les points faibles, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.

Réalisations

Des experts membres d'organisations internationales ont participé à deux ateliers de formation (à Moscou et Addis-Abeba).

Il a été procédé à un échange d'informations sur EUROTRACE (EUROSTAT) et SYDONIA (CNUCED) et sur d'autres projets de coopération technique visant à améliorer la coordination.

Une étude a été entreprise pour comparer les données commerciales publiées par différentes organisations internationales pour les mêmes pays, afin de déterminer les causes des incohérences et faire des recommandations à cet égard.

L'étude entreprise par la Division de statistique de l'ONU sur les sources de données d'EUROSTAT permettra de réduire la charge imposée aux bureaux nationaux des statistiques qui doivent répondre aux questionnaires, d'améliorer les délais de réception des données, de réduire les coûts de traitement de la Division et de fournir des données comparables pour les membres de l'Union européenne dans la base de données relatives au commerce des produits de base (COMTRADE) et garantira la comparabilité des données d'autres pays dans COMTRADE. De même, l'OCDE a entrepris des recherches sur l'utilisation de COMTRADE par des pays de l'OCDE n'appartenant pas à l'Union européenne. La Division de statistique de l'ONU utilise davantage les données commerciales totales et les valeurs unitaires du FMI (voir plus haut, colonne "résultats" pour le point 1).

Mandat

3. Étudier comment on pourrait évaluer la qualité des statistiques produites, et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

Réalisations

La Division a adopté les valeurs et les indices monétaires commerciaux du FMI pour quasiment tous les pays et examine actuellement la question des divergences dans les conversions en dollars.

Un questionnaire sur les pratiques nationales de publication des statistiques du commerce des marchandises a été mis au point et ses résultats ont été publiés.

Des propositions ont été communiquées à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) aux fins de l'identification séparée dans le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) des marchandises destinées à un usage militaire.

Les membres de l'Équipe spéciale ont participé activement aux activités de révision du SH menées à bien à l'OMD, et aux activités concernant les incidences et les conditions des accords commerciaux.

– Voir également les résultats obtenus pour le point 4 ci-après.

La Division de statistique de l'ONU a procédé à un examen approfondi de 71 publications de statistiques commerciales afin de mettre en évidence les points communs dans la production et la chronologie et les incohérences les plus visibles. On s'est également intéressé au rapport entre les différents modules (agrégats) dans les différentes publications, la conclusion étant que la publication d'agrégats globaux présentait un intérêt pour les utilisateurs; différents regroupements correspondaient à différents besoins et malgré des différences dans les chiffres,

Mandat

5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré, notamment pour améliorer la coordination.

Réalisations

il y avait une large cohérence, qui s'améliorerait à l'issue des opérations de mise en concordance et grâce au développement de la mise en commun des sources de données.

Avec l'introduction des données du SH, le contenu de la base des données COMTRADE a été rationalisé en ce qui concerne les différentes versions de la classification type pour le commerce international (CTCI) et du SH.

Les travaux en cours à l'OMD pour mettre au point une base de données sur les marchandises et des unités quantitatives normalisées amélioreront la qualité du contenu de COMTRADE.

Une interface utilisateur pour la gestion de COMTRADE sur micro-ordinateur sous Windows a été mise au point conjointement par la Division de statistique de l'ONU et le Centre international de calcul.

Le FMI et la Division de statistique de l'ONU échangent régulièrement des données à des fins de publication.

Le SH compte désormais des catégories détaillées pour les produits pétroliers. En ce qui concerne les indices de prix et de volume, il a été convenu de prendre 1990 comme année de base pour les séries statistiques. Le logiciel TARS de la Banque mondiale pour COMTRADE a été remanié dans le cadre d'une coopération entre la Division de statistique de l'ONU, la CNUCED et la Banque mondiale.

La Banque mondiale et l'OMC ont mis au point une application intégrée pour base de données sur CD-ROM.

Mandat

6. Faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les mesures prises et/ou sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.

7. En tenant compte du programme de travail intégré (descriptif) sur les statistiques et la documentation correspondants, s'efforcer de mettre en évidence les carences, les lacunes et les déséquilibres du programme actuel, en tenant compte des aspects budgétaires.

8. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les délais qui séparent l'observation des faits et la diffusion de statistiques structurées et détaillées, envisager pour certains sujets statistiques la possibilité de collecter et diffuser des données plus récentes (principaux indicateurs).

d) Équipe spéciale interorganisations des statistiques des finances

(Organisme responsable : FMI)

1. Déterminer les travaux effectués par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion de données et sous l'angle de la coopération technique, bien que l'on reconnaisse que cette dernière se prête peut-être mal à une analyse par thèmes et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

Réalisations

L'Équipe spéciale fait périodiquement rapport à la Commission de statistique et à son Groupe de travail.

Les contraintes budgétaires de certains des organismes participants se sont traduites par des retards et des réductions par rapport au programme de travail initial de l'Équipe spéciale. Il a fallu notamment mettre un terme aux travaux sur les techniques d'évaluation et il n'est pas certain que l'on pourra poursuivre les travaux sur les déflateurs commerciaux.

Des efforts ont été déployés pour améliorer la publication rapide et la cohérence des estimations en ce qui concerne le total des exportations et des importations que les organismes s'échangent actuellement de façon régulière.

L'Équipe spéciale a procédé à une enquête sur les organisations internationales afin de déterminer la nature des travaux réalisés en matière de statistiques financières et la portée des programmes d'assistance technique en cours.

Mandat

2. En se fondant sur une présentation intégrée des programmes de travail, analyser les problèmes, les cas de double emploi, les carences, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.

3. Étudier comment on pourrait évaluer la qualité des bases de données gérées par les organisations internationales et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

4. Examiner les publications de chaque organisation et formuler des recommandations sur l'élaboration d'un guide des statistiques financières, en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

Réalisations

Outre l'enquête sur les organisations internationales, l'Équipe spéciale a adressé une lettre aux autorités (bureaux nationaux de statistique, ministères des finances et banques centrales) de plusieurs pays industrialisés et en développement afin de connaître leurs préoccupations, en tant que producteurs et en tant qu'utilisateurs de statistiques financières. L'Équipe spéciale a constaté un degré considérable et probablement croissant de mise en commun des données entre les organisations internationales et a appelé l'attention sur la mise au point de méthodes statistiques dans le domaine financier (balance des paiements, finances publiques et statistiques monétaires et financières) pour assurer leur comptabilité avec le SCN 1993. L'Équipe spéciale a constaté que les programmes des organisations internationales en matière de statistiques financières sont convenablement coordonnés et répondent aux besoins des utilisateurs.

À la suite de son enquête sur les organisations internationales et son échange de correspondance avec des utilisateurs, l'Équipe spéciale a conclu que les organisations internationales, par l'intermédiaire de leurs publications de statistiques financières, assuraient une complémentarité utile avec les publications statistiques nationales. L'Équipe spéciale a conclu que les besoins des utilisateurs étaient satisfaits.

L'Équipe spéciale ne voit pas la nécessité d'un guide des statistiques financières.

Mandat

5. Définir les mesures nécessaires pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré, notamment pour améliorer la coordination.

6. Faire rapport sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.

7. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les retards dont souffrent les publications, déterminer s'il faut diffuser des statistiques plus récentes, éventuellement sous la forme d'indicateurs.

Réalisations

L'Équipe spéciale a constaté que les travaux des organisations internationales dans le domaine des statistiques financières sont généralement bien coordonnés.

Un rapport écrit, accompagné d'un compte rendu des débats de la deuxième réunion de l'Équipe spéciale, a été soumis à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session. La Commission est actuellement saisie du deuxième rapport écrit de l'Équipe spéciale.

L'Équipe spéciale a constaté que les statistiques des finances sont publiées régulièrement par les organisations internationales. L'Équipe spéciale ne voit pas la nécessité d'ajouter d'autres indicateurs de statistiques financières dans les publications statistiques des organisations internationales.

e) Équipe spéciale de la comptabilité nationale

(Organisme responsable : Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale)

1. Déterminer les travaux effectués dans le domaine concerné par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il ait été reconnu que cette dernière se prêtait peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

Le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale offre un appui sous différentes formes : a) manuels, ouvrages, recueils et logiciels d'aide à l'établissement des comptabilités nationales, b) réunions, séminaires de formation et ateliers, séries de cours et cours ponctuels sur la comptabilité nationale et des sujets connexes, et matériel de formation destiné aux pays concernés, c) activités de recherche visant à résoudre les problèmes théoriques et pratiques que pose l'application du nouveau système, d) projets de coopération technique mis en oeuvre dans les pays.

Mandat

2. Analyser les problèmes, les cas de double emploi, les carences, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.
  
3. Étudier comment évaluer la qualité des statistiques et pousser cette évaluation aussi loin que possible.
  
4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.
  
5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination.
  
6. Faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les mesures prises, les propositions formulées et les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.
  
7. En se fondant sur le Programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistiques et sur la documentation correspondante, tenter

Réalisations

Le Groupe suit les activités de ses organisations membres, y compris les commissions régionales, qui aident les pays à appliquer le Système de comptabilité nationale (SCN). Il passe régulièrement en revue les activités de ses membres pour définir les lacunes, éviter les doubles emplois et mettre au point des normes et recommandations communes.

Avec l'appui des commissions régionales, le Groupe a conduit dans les pays des enquêtes sur les plans d'application du SCN et sur les besoins en matière d'aide internationale. Il a également défini des critères permettant d'évaluer le degré d'application du SCN dans chaque pays.

Le Groupe étudie régulièrement toutes les publications méthodologiques de ses cinq organisations membres.

Le Groupe est convenu d'établir un système commun de questionnaires, en vertu duquel chaque pays ne présente les données relatives à sa comptabilité nationale qu'à une seule organisation internationale.

L'Équipe spéciale présente régulièrement à la Commission de statistique et à son Groupe de travail des rapports dans lesquels elle présente les programmes de travail mis en oeuvre par ses membres pour appuyer l'application du SCN.

Se reporter aux réalisations correspondant au point 2 ci-dessus.

Mandat

Réalisations

de définir les carences, les lacunes et les déséquilibres du programme actuel en tenant compte des aspects budgétaires.

8. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les délais qui séparent l'observation des faits de la diffusion de statistiques structurées et détaillées, étudier la possibilité, pour certains sujets statistiques, de collecter et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

Le Groupe n'est pas habilité à étudier les performances de ses organisations membres en matière de publication de données.

f) Équipe spéciale des statistiques des prix, y compris le Programme de comparaison internationale (PCI)

(Organisme responsable : Office statistique des communautés européennes)

1. Déterminer les travaux effectués dans le domaine concerné par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il ait été reconnu que cette dernière se prêtait peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

La corrélation entre le PCI et les indices nationaux des prix à la consommation n'est pas suffisamment forte. L'Équipe spéciale pourrait encourager l'établissement de liens permanents entre le PCI et les indices nationaux.

2. Examiner les problèmes, les cas de double emploi, les carences, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.

3. Étudier comment évaluer la qualité des statistiques et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

MandatRéalisations

4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations, en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination.

6. Faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.

7. En se fondant sur le programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistiques et sur la documentation correspondante, tenter de définir les carences, les lacunes et les déséquilibres du programme actuel en tenant compte des aspects budgétaires.

8. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les délais qui séparent l'observation des faits de la diffusion de statistiques structurées et détaillées, envisager la possibilité, pour certains sujets statistiques, de collecter et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

L'Équipe spéciale présente régulièrement des rapports à la Commission de statistique et à son Groupe de travail.

g) Équipe spéciale des statistiques des services

(Organisme responsable : OCDE)

1. Déterminer les travaux effectués dans le domaine concerné par les organisations intéressées, sur le plan des méthodes ainsi que sur le plan de la collecte, de l'établissement, du traitement et de

Les travaux ont essentiellement été axés sur les besoins statistiques liés à l'Accord général sur le commerce des services (GATS). Les travaux entrepris sur d'autres types de statistiques des services, comme

/...

Mandat

la diffusion des données et sous l'angle de l'assistance et de la coopération techniques, bien qu'il ait été reconnu que cette dernière se prêtait peut-être mal à une analyse par thème et devrait éventuellement faire l'objet d'une étude intégrée.

2. Analyser les problèmes, les cas de double emploi, les carences, les lacunes et les questions qui mériteraient d'être examinées en priorité.

3. Étudier comment évaluer la qualité des statistiques et pousser cette évaluation aussi loin que possible.

4. Examiner les publications de chaque organisation dans le domaine des statistiques et formuler des recommandations en tenant compte des besoins des utilisateurs et de leur diversité.

5. Prendre des mesures concertées pour améliorer les travaux menés à l'échelle du système dans le domaine considéré et notamment pour améliorer la coordination.

6. Faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session sur les mesures prises, sur les propositions formulées et sur les problèmes non résolus devant faire l'objet d'une décision de la part du Groupe de travail.

7. En se fondant sur le programme de travail intégré (descriptif) en matière de statistiques et sur la documentation correspondante, tenter de définir les carences, les lacunes et les déséquilibres du programme actuel en tenant compte des aspects budgétaires.

Réalisations

les statistiques relatives à la production et à l'emploi dans les industries de services, dépendront des résultats de l'étude menée actuellement par la Division de statistique de l'ONU.

L'Équipe spéciale présente régulièrement des rapports à la Commission de statistique et à son Groupe de travail.

MandatRéalisations

8. Outre la poursuite des efforts visant à réduire les délais qui séparent l'observation des faits de la diffusion de statistiques structurées et détaillées, envisager la possibilité, pour certains sujets statistiques, de collecter et de diffuser des statistiques plus récentes (principaux indicateurs).

## IV. POINTS À EXAMINER

11. La Commission souhaitera peut-être :

- a) Examiner les réalisations des différentes équipes spéciales depuis leur création;
- b) Statuer sur la poursuite des travaux de chaque équipe spéciale.

Notes

<sup>1</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26).

<sup>2</sup> Voir E/CN.3/1993/21, par. 53, 65 et 68.

-----